

Question orale, présentée par Céline Hervieu, Conseillère de Paris et d'arrondissement, élue socialiste - Groupe Paris En Commun, relative à l'information des habitants sur la situation locative actuelle.

L'ADIL 75 - Agence départementale d'information sur le logement de Paris réalise un travail très utile d'information et renseignement des habitants, locataires ou propriétaires, sur la situation du logement dans notre ville.

Cet organisme assure un conseil sur toute question portant sur le locatif, l'accession, la copropriété, l'urbanisme ou la fiscalité immobilière. L'ADIL75 est une association à but non lucratif agréée par le Ministère du Logement et apporte au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé. Ses principaux financeurs sont la Ville de Paris, l'Etat et Action Logement.

Elle dispose d'un site internet très riche, avec des éléments d'information faciles à utiliser par les habitants et réalise une permanence (assurée à distance en ce moment) dans notre arrondissement une fois par semaine (les lundis de 14hs à 17hs).

Or, dans le contexte de pandémie actuel la situation dans le parc locatif semble être très difficile due à la chute de ressources des ménages qui rend problématique le **paiement de leurs loyers**. Par ailleurs les niveaux de loyers pratiqués dans notre ville est exorbitant et ne respectent souvent pas **l'encadrement** voulu par la Ville de Paris.

Cela étant, le Président de l'ADIL 75, Gauthier Caron-Thibault (Conseiller de Paris) a demandé aux services de l'ADIL de proposer à l'ensemble des maires d'arrondissement d'organiser avec eux des webinaires permettant de répondre aux habitants les questions qu'ils se posent par rapport aux **difficultés à faire face aux règlements de leurs loyers et sur les règles devant être respectées en ce qui concerne leur encadrement**.

Nous avons été informés que l'ADIL 75 propose donc l'organisation de deux webinaires sur ces deux thématiques (difficultés d'acquittement et procédures d'encadrement des loyers), à titre gracieux, permettant de rassembler jusqu'à 30 personnes à chaque fois sur une durée d'une heure.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je souhaite vous interpeller afin de savoir si vous aviez répondu positivement à l'ADIL75, le cas échéant quelle serait l'implication de la Mairie du 6è ? Comptez-vous faire bénéficier les habitants de cette offre de services supplémentaire qui pourrait être très utile en ce moment ?